



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/318
24 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 24 AVRIL 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration de M. Tareq Aziz, Vice-Premier Ministre de la République d'Iraq, en date du 24 avril 1996, concernant les discussions avec le Secrétariat général de l'ONU.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, la déclaration du Vice-Premier Ministre, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Déclaration du Vice-Premier Ministre de la République d'Iraq,
en date du 24 avril 1996

Commentant les résultats de l'étape actuelle des discussions avec l'Organisation des Nations Unies, M. Tareq Aziz, Vice-Premier Ministre, a fait la déclaration suivante :

La délégation iraquienne qui participe aux pourparlers avec le Secrétariat général, ayant à sa tête l'Ambassadeur Abdelamir Al-Ambari, n'a ménagé aucun effort au cours des trois longues séries de discussions, pour arriver à un accord sur la formule dite "pétrole contre nourriture et médicaments" et a fait preuve, conformément aux instructions des autorités centrales, de la plus grande souplesse possible pour trouver des solutions appropriées aux questions d'ordre pratique.

Les deux premières séries de pourparlers entre la délégation iraquienne et le Secrétariat général de l'ONU se sont déroulées dans un climat marqué par le sérieux et le professionnalisme. Les deux parties se sont efforcées, dans le cadre d'un dialogue objectif, de prendre en compte leurs préoccupations légitimes et pratiques respectives afin de trouver des solutions équilibrées aux questions d'ordre pratique.

La troisième série de discussions a commencé dans le même esprit, ce qui laissait espérer que l'on pourrait aboutir à un accord équilibré, mais l'intervention des États-Unis et de la Grande-Bretagne dans ces discussions a repoussé cette perspective et provoqué un revirement de la délégation de l'Organisation des Nations Unies. Il y a eu deux interventions successives de ce type portant sur des aspects qui avaient auparavant fait l'objet d'un accord objectif et équilibré.

M. Tareq Aziz a par ailleurs déclaré que les membres du Conseil de sécurité, notamment les membres permanents, avaient accepté, dès le début des discussions, de charger le Secrétaire général de conclure un accord avec la partie iraquienne et s'étaient engagés à ne pas intervenir dans le cours des discussions. Or, les parties américaine et britannique n'ont pas respecté cet engagement en intervenant directement dans les discussions, allant jusqu'à entrer dans les détails, empêchant ainsi la conclusion d'un accord à l'issue de cette troisième série.

M. Tareq Aziz a également déclaré qu'il avait été décidé, dans la matinée du 24 avril 1996, d'entente avec le Secrétaire général, d'entamer une quatrième série de discussions au début du mois de mai.

M. Tareq Aziz a aussi déclaré que l'Iraq tenait dès le début des discussions à aboutir à un accord équilibré, qui ne porte pas atteinte à sa souveraineté et ne menace pas son unité nationale tout en répondant aux préoccupations de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, les interventions répétées et arbitraires des États-Unis et de la Grande-Bretagne dans le cours des discussions sur les aspects pratiques risquent de tout compromettre.

/...

Enfin, M. Tareq Aziz a appelé les membres du Conseil de sécurité à jouer le rôle qui leur revient en traitant cette question de manière impartiale et en empêchant d'autres membres du Conseil d'intervenir dans les discussions pour des raisons politiques précises qui sont en contradiction avec la Charte des Nations Unies et les règles du droit international.
